

Relatif à

Élaboration d'une méthode Label Bas-Carbone adaptée aux systèmes agricoles et agroforestiers tropicaux en Guadeloupe

Date et heure limites de réception des offres : Le

31/08/2026 à 18 heures

1. Contexte

Le Label Bas-Carbone constitue le cadre national de certification des projets volontaires contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la séquestration du carbone. Il repose sur des méthodes sectorielles validées par l'État, définissant les conditions d'éligibilité des projets, les modalités de quantification des réductions d'émissions ou du stockage, ainsi que les exigences de suivi et de vérification.

À ce jour, les méthodes approuvées dans le cadre du Label Bas-Carbone ont été majoritairement développées pour des contextes tempérés. Leur applicabilité aux territoires ultramarins, et notamment aux systèmes agricoles tropicaux, demeure limitée. Il n'existe pas d'exemple de méthode approuvée utilisable dans les DROM.

La Guadeloupe présente pourtant des caractéristiques spécifiques : climat tropical humide, diversité des systèmes agricoles, importance des cultures pérennes et des systèmes agroforestiers, ainsi que des enjeux de reconversion de friches agricoles et de diversification des exploitations. Ces systèmes présentent un potentiel significatif de séquestration du carbone, encore insuffisamment documenté et valorisé dans les référentiels existants.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de disposer d'une étude permettant de produire les bases scientifiques, techniques et opérationnelles nécessaires à l'élaboration d'une méthode Label Bas-Carbone adaptée aux systèmes agricoles et agroforestiers, en vue de préparer une démarche d'homologation et de favoriser l'émergence de projets locaux en Guadeloupe.

2. Objet de l'étude

La présente étude a pour objet de définir et structurer les éléments nécessaires à l'élaboration d'une méthode Label Bas-Carbone applicable aux systèmes agricoles et agroforestiers en Guadeloupe.

Elle vise à :

- analyser l'adéquation des méthodes existantes du Label Bas-Carbone aux conditions tropicales ;
- caractériser les systèmes agricoles et agroforestiers locaux présentant un potentiel de séquestration carbone ;
- identifier les paramètres nécessaires à la construction d'une méthode robuste (stocks de carbone, dynamiques de croissance, pratiques agricoles, scénarios de référence) ;
- proposer un cadre méthodologique conforme aux exigences du Label Bas-Carbone, en vue d'une future démarche d'homologation ;
- identifier les conditions de mise en œuvre de projets pilotes sur le territoire.
- Rédiger et proposer une méthode Label Bas-Carbone applicable aux systèmes agricoles et agroforestiers en Guadeloupe.

2.1. Périmètre de l'étude

L'étude porte sur le territoire de la Guadeloupe.

Elle concerne les systèmes agricoles et agroforestiers tropicaux, notamment dans les situations suivantes :

- reconversion ou valorisation de friches agricoles ;
- diversification d'exploitations agricoles existantes ;
- mise en place ou renforcement de systèmes arborés en agriculture.

Le périmètre de l'étude inclut :

- les compartiments de stockage du carbone pertinents (biomasse aérienne, sols, le cas échéant biomasse souterraine) ;
- les pratiques agricoles influençant les émissions et le stockage de carbone ;
- les conditions de suivi, de mesure et de vérification compatibles avec le Label Bas-Carbone ;
- les acteurs scientifiques, techniques et professionnels du territoire.

Le prestataire devra justifier le choix des systèmes étudiés au regard de leur représentativité sur le territoire, de leur potentiel de séquestration carbone et de leur pertinence dans une perspective d'élaboration de méthode Label Bas-Carbone.

2.2. Objectifs de l'étude

L'étude poursuit les objectifs suivants :

1. **Réaliser un état des connaissances** sur la séquestration carbone dans les systèmes agricoles et agroforestiers tropicaux, à partir de la littérature scientifique et des références techniques existantes.
2. **Caractériser les systèmes agricoles et agroforestiers de Guadeloupe**, en identifiant les pratiques, les contextes agronomiques et les situations représentatives du territoire.
3. **Identifier les paramètres et données nécessaires** à la construction d'une méthode Label Bas-Carbone, notamment :
 - stocks de carbone initiaux ;
 - dynamiques de croissance des espèces ;
 - évolution des sols ;
 - scénarios de référence et additionnalité.
4. **Proposer un cadre méthodologique opérationnel**, incluant :
 - le champ d'application de la méthode ;
 - les pratiques éligibles ;

- les principes de calcul des réductions d'émissions ou du stockage ;
- les modalités de suivi, reporting et vérification.

5. Identifier les conditions de mise en œuvre de projets pilotes sur le territoire :

- Taille du projet
- Faisabilité des pratiques employées
- Temps de prise en main de la méthode
- Cadre juridique
- Viabilité financière
- Coûts de certification/développement du projet
- Pistes de financement et risques associés (attractivité des projets agricoles en Guadeloupe,...)

6. Formuler des recommandations opérationnelles pour :

- la poursuite de la démarche vers une méthode homologuée ;
- la structuration de projets pilotes en Guadeloupe ;
- la mobilisation des acteurs scientifiques et techniques.

2.3. Méthodologie de l'étude

Le prestataire devra proposer une méthodologie détaillée, comprenant a minima les volets suivants :

a) Analyse bibliographique et documentaire

- revue des travaux scientifiques sur les systèmes agroforestiers tropicaux ;
- analyse des méthodes existantes du Label Bas-Carbone ;
- identification des écarts entre référentiels existants et contexte tropical.
- analyse du marché du carbone et attractivité des projets

b) Cadrage technique

- définition des systèmes étudiés ;
- identification des situations représentatives ;
- justification des choix méthodologiques.

c) Analyse des données disponibles

- mobilisation des données existantes (scientifiques, techniques, territoriales) ;
- identification des lacunes et besoins complémentaires.

d) Concertation des acteurs

- échanges avec organismes de recherche, acteurs agricoles et institutions ;
- prise en compte des contraintes et réalités de terrain.

e) Élaboration d'un cadre méthodologique

- définition du périmètre de la future méthode ;
- principes de calcul et de quantification ;
- modalités de suivi et de vérification ;
- identification des incertitudes.

f) Recommandations

- conditions de mise en œuvre de projets pilotes (taille, pratiques, viabilité financière, coûts, financement...);
- étapes nécessaires à l'élaboration et à l'homologation d'une méthode ;
- besoins en données et en partenariats.

L'offre du prestataire devra détailler la méthodologie employée (nombre d'entretiens, d'enquêtes, accès aux données, type d'analyse...). Le prestataire devra justifier, de manière détaillée et argumentée, la démarche et la méthodologie retenues et en apprécier la faisabilité au regard notamment de la disponibilité des données.

Le prestataire devra citer les sources utilisées pour réaliser l'étude.

Le soumissionnaire proposera dans son offre un calendrier adapté aux méthodes proposées, et détaillant l'articulation entre les différentes phases. Ce calendrier devra intégrer les délais prévus entre les réunions du groupe de travail prospectif et les réunions de COPIL et ceux pour la fourniture des différents livrables, en particulier le temps de rédaction.

3. Délais de réalisation de l'étude

Le début de la prestation est fixé dans la convention qui notifie le marché pour une durée de 12 mois maximum.

4. Montant

Le **montant maximum de l'étude est de 50 000 € TTC** pour la durée totale de l'étude.

5. Livrables

A minima, le prestataire retenu devra fournir :

CCP – méthode Label Bas Carbone

- un rapport intermédiaire à mi-parcours (sous format Word) à livrer avant le COPIL intermédiaire
- support de présentation de la restitution finale (sous format PPT)
- rapport d'étude rédigé (sous format Word)

La version provisoire de ces 2 documents sera livrée avant le COPIL final. La version définitive sera livrée avant la fin de réalisation de l'étude.

- une synthèse de 10 pages (sous format Word)
- un résumé de 2 pages (sous format Word) comprenant une partie contexte, méthodologie et résultats.

6. Pilotage de l'étude et suivi des travaux

Le suivi des travaux est réalisé par un comité de pilotage composé, a *minima*, d'un représentant de l'ODEADOM (financeur de l'étude), de la DAAF, de la DEAL et de représentants professionnels, tels la Chambre d'agriculture, IGUAFLHOR, IGUAVIE. Selon l'ordre du jour, des experts sont susceptibles de participer aux comités de pilotage.

Le prestataire assurera la présentation de l'avancée du projet sous forme de diaporamas, et la production de compte-rendu des réunions du comité de pilotage.

Un minimum de trois comités de pilotage est prévu (1 COPIL de lancement, 1 COPIL à mi-parcours et 1 COPIL d'achèvement).

Le prestataire pourra en tant que de besoin proposer la tenue de réunions techniques intermédiaires pour réaliser des bilans d'étape le cas échéant.

Le prestataire devra prévoir, en amont de chaque comité de pilotage, un temps de préparation avec les responsables de la DAAF. Les éléments et les choix à soumettre au comité de pilotage y seront notamment discutés. Les documents devant être présentés au comité de pilotage seront transmis par courriel aux représentants des DAAF et de l'ODEADOM au moins une semaine à l'avance.

7. Modalités de réponses à l'appel d'offre

7.1. Calendrier

- Date limite de dépôt des candidatures : 31/08/2026 à 18h00

7.2. Critères de sélection

Critères	Pondération
Prix Note de l'offre = (note maximale (30) x valeur HT de la meilleure offre financière) / valeur HT de l'offre financière analysée	30
Compréhension de la problématique et connaissance du sujet	15
Méthodologie • Pertinence et cohérence de la démarche proposée : 15 points • Qualité de l'analyse bibliographique et du cadrage technique : 10 points • Qualité de la concertation avec les acteurs et prise en compte du contexte local : 5 points • Capacité à produire un cadre méthodologique opérationnel et mobilisable : 10 point	40
Moyens humains et compétences	15
TOTAL	100

7.3. Modalités de candidature

L'offre des candidats devra comprendre a minima :

1. la présentation générale de la proposition,
2. les coordonnées complètes de la personne déposant officiellement la proposition et de la personne responsable de l'étude,
3. la présentation de la structure candidate,
4. la méthodologie envisagée détaillée,
5. le planning détaillé des actions,
6. les moyens humains impliqués dans l'étude (CV, fonctions dans le projet, nombre de jours prévisionnels consacrés à l'étude...),

7. les moyens techniques et matériels mobilisés,
8. le devis de l'étude,
9. un RIB,
10. un extrait de Kbis de moins de trois mois,
11. tout autre élément jugé pertinent par le déposant

Des informations détaillées, permettant d'évaluer le contenu concret de la proposition, sont souhaitées (cf. critères de sélection). En cas de proposition impliquant plusieurs partenaires, une seule candidature doit être déposée par la structure porteuse du projet.

Dépôt du dossier

Le dossier de candidature complet sera envoyé par voie électronique à :

sea.daaf971@agriculture.gouv.fr